

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : **REGLEMENT LOCATION DU
CENTRE JEAN VILAR**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT,
BOUREZG et BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE -
M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD -
Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué explique que le fonctionnement du Centre Jean Vilar est en mutation. L'une des transformations projetée consiste à demander aux utilisateurs le règlement de 50% du montant total de la location au moment de la réservation ; 50% une semaine avant la manifestation.

Il indique que cette mesure a pour objet, d'une part de supprimer les réservations prises de façon légère et annulées au dernier moment, d'autre part de limiter le manque à gagner pour la commune en cas de "disparition" de l'utilisateur entre la mise à disposition du local et l'émission du titre de recette.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il importe de modifier les règles de perception des sommes demandées aux utilisateurs du Centre Jean Vilar,
- ADOPTE la proposition ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la modification du fonctionnement de la régie.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 août 2004
- de la publication le 31 août 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 30 août 2004